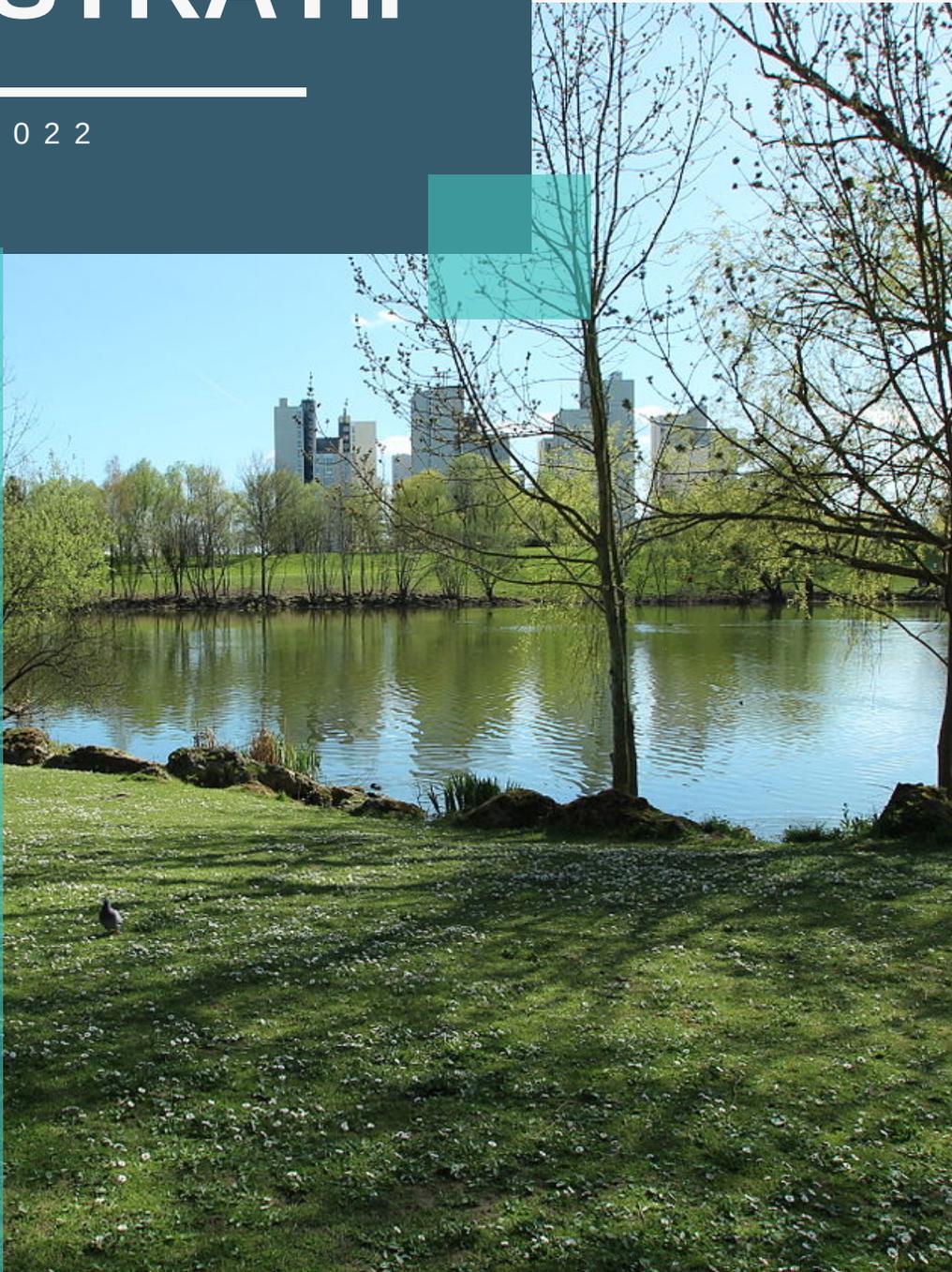


COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE 2022



VILLE DES ULIS:
Conseil Municipal du XX juin 2023

Sommaire

01

Introduction

04

Le contexte

05

Les projets réalisés

10

Présentation CA 2022

14

La section de fonctionnement

27

la section d'investissement

36

les ODD

37

l'état de la dette



Introduction

Etape primordiale du cycle budgétaire, le débat qu'apporte le compte administratif est un moment privilégié de participation et de transparence sur les volets budgétaires, comptables et financiers de la ville.

Rendre compte aux Ulissiennes et aux Ulisiens des moyens financiers déployés pour la mise en place des projets politiques voulus par la municipalité est non seulement un acte obligatoire mais s'inscrit aussi dans une volonté politique forte. Cette démarche permet d'améliorer la participation citoyenne et la compréhension des habitants aux enjeux budgétaires et financiers de la ville, sur l'année écoulée.

Ces informations sont retranscrites dans un document appelé le « Compte administratif ».

Il permet l'examen des comptes de la commune et constitue le dernier acte du cycle budgétaire de la collectivité, Il est précédé du débat d'orientation budgétaire 2022 réalisé en novembre 2021, du budget primitif 2022 voté en décembre 2021 et des décisions modificatives réalisées et débattues lors des conseils municipaux qui ont eu lieu tout au long de l'année 2022.

A l'instar du budget, le compte administratif permet au Maire de garantir la transparence et la sincérité de l'utilisation des deniers publics vis-à-vis des citoyens comme des élus : établi à partir de la comptabilité communale, il retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité en présentant les résultats d'exécution du budget primitif voté par le Conseil municipal.

Ces résultats définitifs, tant en dépenses qu'en recettes, en investissement et en fonctionnement, pourront être mis en corrélation avec les prévisions budgétaires. Ils permettront d'appréhender la situation financière de la ville au 31 décembre 2022 ainsi que son évolution.

Aussi, l'ensemble de ces informations enrichissent le rapport qui accompagne le compte administratif conformément à la réglementation en vigueur : « le compte administratif s'accompagne d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette disposition a été réaffirmée par l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 relatif à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales...

Enfin, les informations contenues dans le compte administratif sont par ailleurs concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion, ce dernier venant donner une vision patrimoniale précise de la collectivité.

Contexte 2022



Après une année 2021 marquée par la reconstitution des marges de manœuvres financières de la ville, et dans un contexte rendu plus favorable suite à l'amélioration de la situation sanitaire, l'année 2022 n'a pourtant pas été simple pour la collectivité.

En effet, alors que le gouvernement continuait de mettre à mal l'autonomie financière des territoriales, notamment de part ses nombreuses mesures (par exemple fiscale), il a fallu mener à bien les projets municipaux dans un environnement de crise ukrainienne et de ses conséquences (inflation, flambée des prix de l'énergie ..).

Ainsi, les finances de la ville ont su se montrer résilientes, sous l'impulsion de la hausse des recettes fiscales et du redressement des recettes tarifaires liées à la reprise des services publics locaux après la crise sanitaire.

S'agissant des dépenses, elles ont fortement augmenté, sous l'effet des prix élevés de l'énergie et des mesures en faveur de la rémunération des agents publics, dont la hausse du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2022 et ce, malgré une forte maîtrise des dépenses de la commune.

Il aura donc fallu un effort sans relâche de la part des élus et des agents du service public qui se sont mobilisés pour œuvrer au service des Ulissiennes et des Ulissiens, du territoire, tout en étant garant de la santé financière de la ville.

C'est ainsi que de nombreux projets ont pu être déployés en 2022 autour des 4 piliers du projet municipal à savoir le "bien grandir et le parcours de citoyenneté", la "co-construction d'une ville résiliente, sociale, solidaire et écologique", tout en "garantissant un cadre de vie agréable" et en "encourageant la participations citoyenne".



20

22

Les projets réalisés...en 2022



Cette section est l'occasion de préciser certains projets réalisés par la municipalité durant cette année 2022.

S'agissant de la jeunesse :

La politique du bien grandir est un axe majeur du projet municipal. Ainsi, les projets réalisés en faveur du parcours de l'enfant ont été nombreux en 2022. Il convient de citer, par exemple, les travaux et la réouverture du point d'information jeunesse, la mise en place d'heures citoyennes, la montée en puissance du projet vélo permettant d'encourager la mobilité verte, tout en sensibilisant à la prévention routière et à la découverte du patrimoine.

Par ailleurs, 2022 a été aussi l'occasion de créer des échanges autour des problématiques tel que l'emploi (JOBTRUCK), le service civique, le harcèlement, l'omniprésence des écrans...

S'agissant du domaine sportif :

La ville a accentué l'accompagnement des associations sportives dans le but de favoriser le développement du sport sur le territoire, notamment l'accès pour toutes et tous, le sport féminin, et le sport santé. A ce propos, la ville a revu à la hausse les subventions dédiées aux associations sportives. De plus, dans le cadre de la réouverture de la piscine, la municipalité a souhaité rendre plus accessible la pratique du sport de loisirs en bassin au plus grand nombre en diminuant certains tarifs. Par ailleurs, un programme d'amélioration et de rénovation des équipements sportifs (gymnase) a été réalisé et des équipements nouveaux ont vu le jour. A titre d'exemple, l'espace work out et l'air de grand jeu de loisirs sur le parc urbain et le début de la reconstruction de la cage de lancer au stade Jean-Marc Salinier. Enfin, en terme d'actions, la ville a réalisé la toute première « semaine du sport » et a organisé le retour de « La nuit de la glisse ».

S'agissant de la culture :

La culture est au cœur du projet municipal. Ainsi, dans la perspective de rendre la culture accessible à tous, les tarifs municipaux ont été réévalués. S'agissant des actions, en complément d'une saison culturelle riche et variée, de nombreuses expositions ont été proposées sur le territoire, sur différentes thématiques. Aussi, la 15aine des arts a su mobiliser différents partenaires et différents publics pour une action culturelle réussie, une nouvelle fois. Par ailleurs, des représentations culturelles en déambulation aux pieds des immeubles ont permis l'animation des quartiers concernés. Puis, l'année a été marquée par de nombreuses représentations et concerts en terrasse au RAZAZIK et le lancement de dispositifs tels que ciné-relax et le festival des cultures urbaines. Cela a permis une animation fournie du centre-ville et rapprocher la population aux arts culturelles.

Enfin, les deux centres sociaux Est / Ouest ont programmé tout au long de l'année une multitude d'actions culturelles permettant de garantir le bien vivre ensemble et la cohésion des territoires.

Les projets réalisés...

S'agissant de l'amélioration cadre de vie :

Le bien être des Ulissiennes et des Ulissiens passe nécessairement par un cadre de vie agréable. Aussi, la ville a souhaité monter en puissance sur l'amélioration des conditions de vie et la valorisation du territoire. Ainsi, la réouverture tant attendue de la piscine a été un marqueur fort de cet exercice... Mais pas le seul. Les avancées sur La rénovation des équipements publics et la réhabilitation des logements collectifs, en partenariat avec les bailleurs, répondent aux besoins immédiats de la population. Enfin, les divers programmes de lutte contre les nuisances liées aux nuisibles et les nuisances aériennes ont été menés par la collectivité. Enfin, la nouvelle gestion des espaces verts et urbains traduit pleinement l'action municipale, tout comme la mise en place d'un service public de relation et de proximité pour les signalements des usagers.

S'agissant de la participation citoyenne :

La participation citoyenne est au cœur de l'action municipale. Aussi, la présence et l'action des instances participatives (Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), le Conseil Municipal des Enfants (CME), le Conseil des Aînés, les Conseils de Quartiers, le Conseil Citoyen) ont été structurantes pour cette démarche. De plus, le déploiement d'actions telles que les états généraux du sport ou les assises de la vie associative ont été particulièrement suivis et animés, indiquant en outre l'adhésion des Ulissiennes, des Ulissiens et leur besoin de co-construire.

Enfin, la ville a mis un point d'honneur à associer des publics variés pour la réalisation de projets tels que l'air de grand jeu au Parc urbain. La réalisation de groupes de travail sur la transition écologique et la mise en place de jardins partagés lors d'opérations de jumelage avec la ville de Berlin rentre également dans ce cadre.

S'agissant de l'animation :

Le contexte 2022 n'a pas été favorable de par le climat économique et social. Pour autant, la municipalité a tenu à améliorer le bien vivre ensemble par des actions d'animations du territoire. C'est ainsi que certains évènements ont marqué cette année, notamment la première fête des enfants, l'aqua ciné, l'animation de Noël, le nouveau format du 13 juillet, l'accueil de la fête foraine, le festival Les Ulis en vert et le forum des associations. Enfin, il conviendrait de mettre en avant le retour des festivités du carnaval et la poursuite des « plans été ».

S'agissant de la transition écologique :

L'année 2022 a été une année pleine s'agissant des actions de la municipalité dans la construction de la ville résiliente de demain. Les divers engagements de la collectivité dans une trajectoire zéro carbone (réduction de la consommation (plan de sobriété, rénovation thermique /énergétique des bâtiments et groupes scolaires) dans la décarbonation du parc automobile municipal, le changement des pratiques de déplacement et dans le verdissement de la commande publique sont des actions concrètes réalisées en 2022.

De plus, la restructuration et la renaturation des espaces publics et espaces verts, la dés-imperméabilisation des équipements participent également à cette démarche primordiale.

Enfin la pédagogie nécessaire à la bonne compréhension des enjeux climatiques a été réalisée tout au long de l'année lors des animations, de forums et autre groupe de travail.



Les projets réalisés...

S'agissant de la culture scientifique

La Culture Scientifique est une démarche pédagogique qui vise à sensibiliser les Ulissiennes et les Ulissiens au travers le prisme de la science. Sujet important pour la municipalité, il s'est matérialisé par des actions ponctuelles durant cet exercice.

Les actions principales de la Culture Scientifique ont été réalisées de manière concertée avec les acteurs du parcours de l'enfant (scolaires/périscolaires/jeunesse). Elles ont pris la forme d'animations et intervention autour des sciences en milieu périscolaire et de la jeunesse.

Un second volet a été orienté sur la thématique de la transition écologique/énergétique et s'est adressé à tous les publics. Des interventions ont été réalisées lors des Uli en Vert par exemple, et/ou en collaboration avec des associations Ulissiennes comme CES (Citoyens Ecologistes et Solidaires) pour des soirées thématiques.

S'agissant des autres actions diverses

L'action de la municipalité a été large sur cet exercice. A titre d'exemple, l'organisation du job truck, la journée de recrutement et le forum de l'emploi ont tous eu pour objectif l'amélioration de l'accès à l'emploi des Ulissiennes et de Ulissiens. Puis, le maintien du bouclier tarifaire, du bouclier social, de la fiscalité locale et la mise en place d'une mutuelle communale sont autant de choix qui ont permis de préserver le pouvoir d'achat des administrés. Enfin, la mise en place de « Mamobus », l'accueil de la semaine de la santé mentale du territoire, l'obtention des « 3 cœurs » pour le don du sang démontre que la municipalité est soucieuse de la santé des Ulissiennes et des Ulissiens.

De manière synthétique

Outre les projets politiques portés sur le "bien grandir" et sur "la ville résiliente", la municipalité a particulièrement œuvré en 2022 sur la participation citoyenne, l'animation de la ville et l'amélioration du cadre de vie sur le territoire.



Participation

Groupe de travail transition écologique

Assise du sport

Assise de la vie Asso.



Animation

Animation renforcée 13 juillet

Fête des enfants et fête foraine

Trophée des sports



Cadre de vie

Restructuration des parc et espaces

Réouverture de la piscine

Rénovation des équipements publics

L'exercice 2022 a permis de répondre aux besoins actuels de tous et d'anticiper ceux de demain : *prévoir, se projeter et s'adapter. Penser globalement et agir localement.* Il comporte des marqueurs forts qui portent sur le maintien du Service public et ce malgré un contexte inflationniste, sur les problématiques climatiques et sur le pouvoir d'achat des Ulissiennes et des Ulissiens...une démarche qui se poursuivra en 2023...

en bref..

Les recettes de gestion évoluent de 1,7 % et s'établissent en volume à 46,2 M€ soit (1 827,9 € /hab).

Les dotations et participations (R74) augmentent de 6,1 %. La DGF diminue de 2,6 %. Les recettes fiscales augmentent de 3,8 %.

Les dépenses de gestion évoluent de 8,7 % et s'établissent en volume à 41,7 M€ soit (1 647,9 € /hab). Les dépenses de personnel (D012) augmentent de 5,2 %. Les charges à caractère général (D011) augmentent de 26,9 %. Les dépenses de gestion courante (D65) diminuent de 0,2 %.

Compte tenu des évolutions des dépenses et recettes de gestion : l'épargne de gestion diminue de 35,9 %. En prenant en compte les frais financiers, l'épargne brute diminue de 47,8 %. En prenant en compte le remboursement du capital de la dette, l'épargne nette est positive. Elle diminue de 61,6 %, et représente 28,4 % des dépenses d'équipement brut.

Les dépenses d'investissement (hors dette) s'établissent à 8,7 M€ (soit 344,6 € /hab). Parmi elles, les dépenses d'équipement représentent 99,6 % et ressortent en hausse de 116,6 %.

Les recettes d'investissement (hors dette) s'établissent à 4,2 M€ (soit 166,6 € /hab). Parmi elles, les subventions représentent 4,0 % et ressortent en baisse de 89 %. qui seront en reste à réaliser.

Le volume d'emprunt est de 0 M€ (0 € /hab) et en moyenne sur la période de 0,5 M€ .

Le solde de clôture est en baisse. L'endettement s'établit à 15,6 M€ (soit 618,1 € /hab) est en baisse de 0,4 % sur la période, et la capacité de désendettement est de 3,9 années.

La situation de la ville reste saine, mais doit faire face au contexte actuel et absorber le choc énergétique.

VILLE DES ULIS

Rue du Morvan - Esplanade de la République
91940 Les Ulis

Présentation du compte administratif 2022

Le Compte administratif 2022 rend compte des opérations budgétaires exécutées. Il suit un formalisme bien précis et permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la Ville.

La situation financière de la ville a su résister malgré un contexte 2022 peu favorable. En témoigne les résultats financiers qui seront présentés tout au long de ce rapport.

La ville a exécuté pour 44 587 169,42 € de dépenses, contre 46 483 997,89 € de recettes en fonctionnement.

Le résultat d'exécution 2022 de cette section s'élève à 1 896 828,47 €. Si on y ajoute le résultat de l'exercice précédent, ce résultat 2022 est donc de 13 497 863,07 €.

S'agissant de l'investissement, la ville a exécuté pour 24 341 506,37 € de dépenses contre 22 438 600,37 € en recettes.

Le solde de cette section s'élève à - 1 902 906,00 €. Si on y ajoute le résultat de l'exercice précédent et les restes à réaliser, le nouveau solde de la section devient de 2 631 382,06 €.

Ainsi, la balance générale du compte administratif pour l'exercice 2022 se présente comme suit, après prise en compte des restes à réaliser et des résultats reportés pour chaque section :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	section de fonctionnement	44 587 169,42	46 483 997,89
	section d'investissement	24 341 506,37	22 438 600,37
Reports de l'exercice n-1	section de fonctionnement		11 601 034,60
	section d'investissement	728 476,06	
	Total	69 657 151,85	80 523 632,86
Restes à réaliser	section d'investissement	4 073 084,20	4 316 485,06
Résultat cumulé	section de fonctionnement	44 587 169,42	58 085 032,49
	section d'investissement	29 143 066,63	26 755 085,43
	Total cumulé	73 730 236,05	84 840 117,92

Vue d'ensemble

Les grands équilibres financiers de la ville font ressortir la résilience du budget face à ce contexte national et international défavorable et impactant.

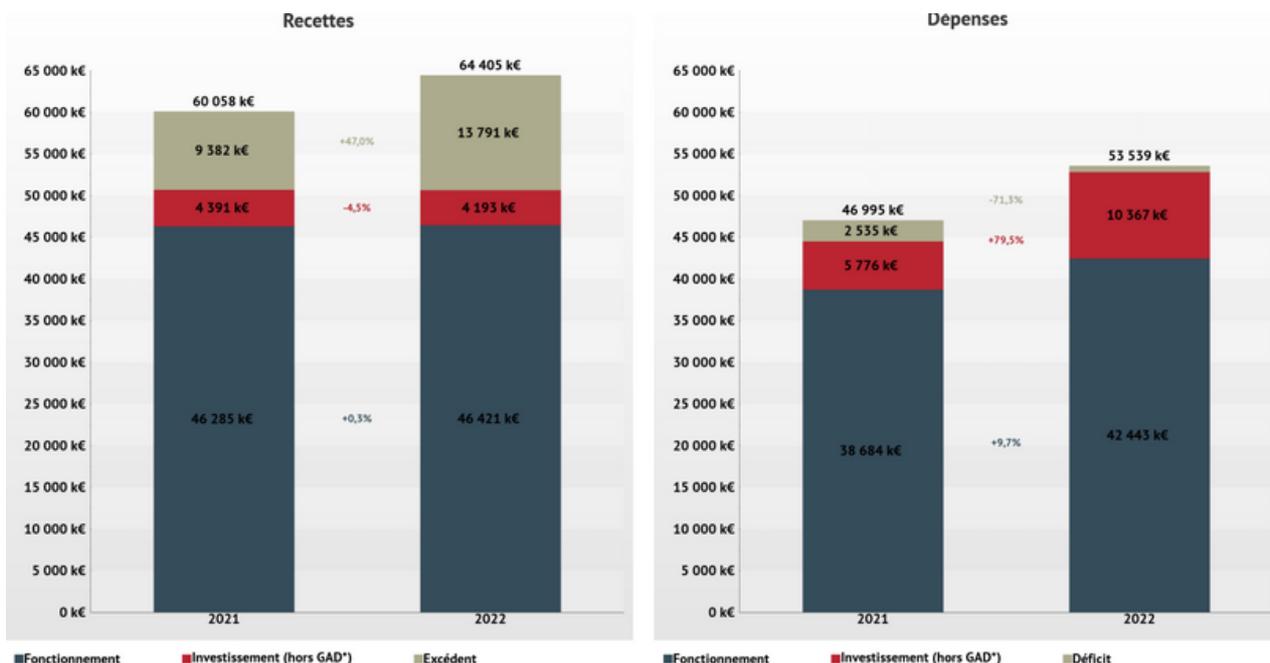
Depuis le début du mandat, les efforts de la municipalité ont permis de préserver les fondamentaux financiers de la ville...

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2021	CA 2022	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	46 284 531 €	46 420 854 €	0,29 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & 78)	45 422 755 €	46 214 963 €	1,74 %
<i>dont dotations & participations (R74)</i>	7 892 766 €	8 372 530 €	6,08 %
<i>dont fiscalité directe locale (R731)</i>	14 406 268 €	14 950 044 €	3,77 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	38 684 352 €	42 443 259 €	9,72 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	38 319 486 €	41 663 760 €	8,73 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	26 400 623 €	27 784 853 €	5,24 %
ÉPARGNE DE GESTION	7 103 269 €	4 551 203 €	-35,93 %
<i>Frais financiers</i>	226 585 €	224 631 €	-0,86 %
<i>Soldes financiers et exceptionnels</i>	705 232 €	-368 723 €	-152,28 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	7 581 916 €	3 957 849 €	-47,8 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	7 581 916 €	3 957 849 €	-47,8 %
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	1 580 170 €	1 653 277 €	4,63 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	6 001 746 €	2 304 572 €	-61,6 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	6 001 746 €	2 304 572 €	-61,6 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	4 195 761 €	8 713 674 €	107,68 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	3 409 705 €	4 212 700 €	23,55 %
<i>EMPRUNTS NOUVEAUX</i>	1 000 000 €	0 €	-100 %
<i>SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ</i>	6 847 196 €	13 062 884 €	90,78 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	13 062 886 €	10 866 482 €	-16,81 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	15 690 260 €	15 628 042 €	-0,4 %

La ville a su absorber les effets de la crise sanitaire, notamment en finançant des dépenses d'urgence et en supportant des pertes de produits des services et fiscaux. Des choix de gestion ont été réalisés afin de répondre au mieux aux besoins des Ulissiennes et des Ulissiens, tout en maintenant la situation financière de la ville, laissant entrevoir de nouvelles marges de manœuvre en fonctionnement et en investissement.

Pour autant, le contexte national et international 2022 marqué par l'inflation, la hausse des coûts de l'énergie, la revalorisation du point d'indice, l'augmentation des taux d'intérêt et les mesures gouvernementales sur la fiscalité sont venues fortement modifier l'ambition de la municipalité compte tenu de la tension conjoncturelle sur les possibilités financières de la commune.

Pour aller plus loin...



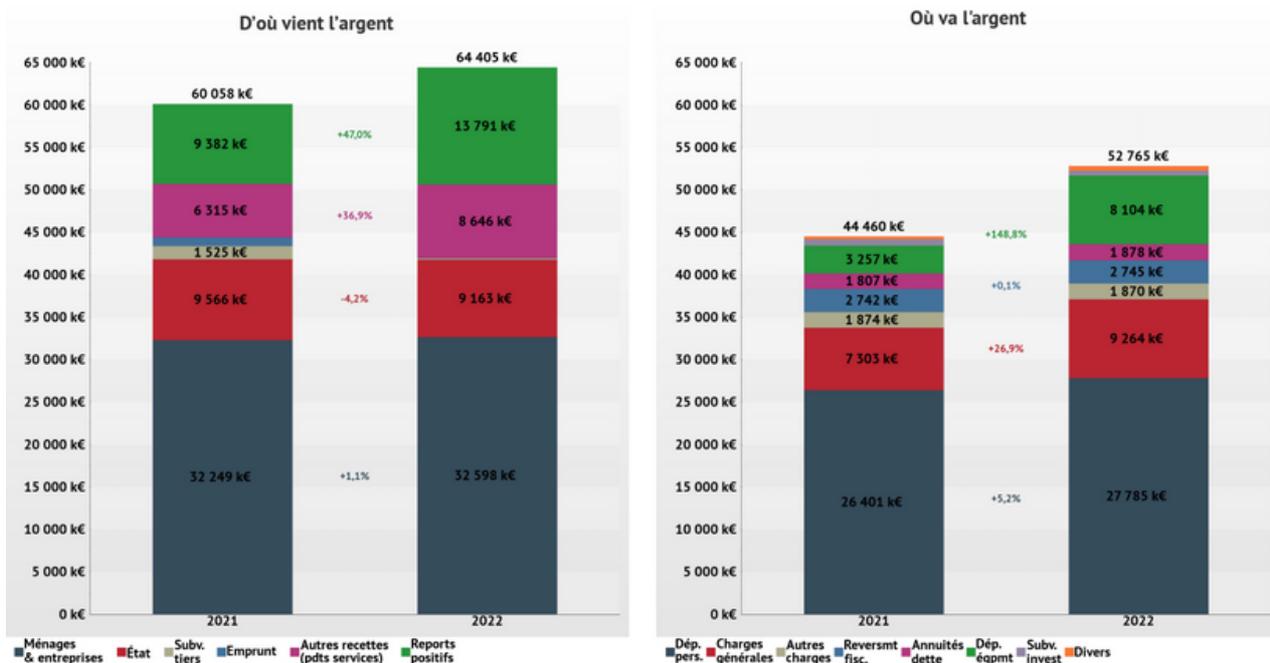
* GAD : Gestion de la dette.

Fonctionnement :

- **Dépenses :** Les actions et services rendus au quotidien
- **Recettes :** La fiscalité directe, les dotations de l'État et les produits du domaine

Investissement :

- **Dépenses :** Les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt
- **Recettes :** Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts



LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

REALISATION 2022 POUR AFFECTATION DU RESULTAT 2023	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	24 341 506,37	22 438 600,37	44 587 169,42	46 483 997,89	68 928 675,79	68 922 598,26
Clôture 2021	728 476,06			11 601 034,60	728 476,06	11 601 034,60
Totaux (I)	25 069 982,43	22 438 600,37	44 587 169,42	58 085 032,49	69 657 151,85	80 523 632,86
Résultat de l'exercice	-2 631 382,06			13 497 863,07		10 866 481,01
Restes à réaliser (II)	4 073 084,20	4 316 485,06			4 073 084,20	4 316 485,06
Totaux (I + II)	29 143 066,63	26 755 085,43	44 587 169,42	58 085 032,49	73 730 236,05	84 840 117,92
Solde définitif	2 387 981,20			13 497 863,07		11 109 881,87

L'excédent net global de l'exercice 2022 est certes en diminution par rapport à l'année précédente mais il permettra à l'équipe municipale de poursuivre son action en faveur des Ulissiennes et des Ulissiens et notamment, pour le financement de son programme d'investissement.

La situation financière de la collectivité a plutôt bien résisté à la pandémie.

En effet, le niveau d'exécution du budget, reparti à la hausse en 2021, marque le pas en 2022.

Aussi, le budget réel de fonctionnement de la ville a été réalisé à hauteur de 94 % en dépenses et de 104 % en recettes, porté par le dynamisme des ressources fiscales, malgré un niveau des recettes provenant des activités municipales consolidées, et la participation de nos partenaires extérieurs.

Le Compte administratif de l'exercice 2022 fait donc apparaître en excédent net global de 11 109 881,87 € après prise en compte du besoin de financement de la section d'investissement:

Le résultat de l'exercice 2022 est la différence entre l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. A ces résultats, il convient de rajouter ceux de 2021 car repris en 2022, et les restes à réaliser de l'exercice précédent. Ces résultats feront l'objet d'une affectation définitive dans le cadre d'une délibération spécifique.

La section de fonctionnement 2022

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

Les dépenses de fonctionnement sont en forte augmentation sur cet exercice (+3,7 M€). L'inflation explique en grande partie cette hausse mais n'est pas le seul élément impactant : l'explosion sans pareil des charges d'énergie, le financement de la subvention de fonctionnement à la SORGEM, le maintien de tous les services publics durant cette période post COVID, la hausse générale des prix sur l'ensemble des achats (compte tenu du contexte international) s'ajoutent aux mesures salariales (revalorisation du point d'indice au 1er juillet, hausse du SMIC...) certes nécessaires, mais pour l'instant non compensées par l'Etat.

Aussi, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de près de +10 %,

S'agissant des recettes, les ressources fiscales ont été importantes pour cet exercice, et la municipalité a fait le choix fort de ne pas utiliser ce levier pour préserver le pouvoir d'achat des Ulissiennes et des Ulisiens. Il en est de même pour les participations des partenaires de la ville qui ont permis de financer en partie les activités déployées par la municipalité. Pour autant, les ressources provenant des activités municipales subissent une baisse.

Aussi, les recettes réelles de fonctionnement ont été relativement stables, soit de +0,30 %.

Les grands équilibres financiers sont toujours respectés. L'épargne dégagée en section de fonctionnement permet toujours de couvrir le remboursement annuel du capital de la dette et la capacité d'autofinancement reste positive.

Globalement, l'analyse du compte administratif 2022 montre que la ville se trouve dans une situation financière saine mais fragile compte tenu du contexte inflationniste et des échéances à venir.

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Budgété	Réalisé	% Réalisé	Chapitre	Budgété	Réalisé	% Réalisé
Dépenses de gestion courante				Recettes de gestion courante			
011 : Charges à caractère général	10 635 692,00	9 263 917,81	87,10%	013 : Atténuations de charges	235 000,00	554 882,77	236,12%
012 : Charges de personnel et frais assimilés	28 405 502,00	27 784 852,90	97,82%	70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 185 204,00	3 580 408,95	85,55%
014 : Atténuations de produits	2 756 621,00	2 744 630,00	99,57%	73 : Impôts et taxes	31 978 358,00	32 598 417,81	101,94%
65 : Autres charges de gestion courante	2 078 742,00	1 870 359,29	89,98%	74 : Dotations, subventions et participations	7 039 565,00	8 372 530,47	118,94%
Sous-total	43 876 557,00	41 663 760,00	94,96%	75 : Autres produits de gestion courante	1 149 380,00	1 108 723,15	96,46%
Dépenses financières				Recettes financières			
66 : Charges financières	224 731,00	224 631,00	99,96%	76 : Produits financiers	12 781,00	8 960,50	0,00%
Sous-total	224 731,00	224 631,00	99,96%	Sous-total	12 781,00	8 960,50	0,00%
Dépenses exceptionnelles				Recettes exceptionnelles			
67 : Charges exceptionnelles	524 900,00	509 867,55	97,14%	77 : Produits exceptionnels	21 000,00	159 364,55	758,88%
Sous-total	524 900,00	509 867,55	97,14%	Sous-total	21 000,00	159 364,55	758,88%
Dépenses de dotations				Recettes de reprises			
68 : Dotations aux provisions	45 000,00	45 000,00	100,00%	78 : Reprises sur provisions		37 564,64	#DIV/0!
Sous-total	45 000,00	45 000,00	100,00%	Sous-total	0,00	37 564,64	#DIV/0!
Dépenses d'ordre de fonctionnement				Recettes d'ordre de fonctionnement			
023 : Virement à la section d'investissement	9 142 408,54	Non exécutable (ou réalisable)		042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	63 145,05	63,15%
022 : Dépenses imprévues	300 000,00	Non exécutable (ou réalisable)					
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements des immobilisations)	2 208 726,00	2 143 910,87	97,07%				
Sous-total	11 651 134,54	2 143 910,87	18,40%	Sous-total	100 000,00	63 145,05	63,15%
Total	56 322 322,54	44 587 169,42	79,16%	Total	44 721 288,00	46 483 997,89	103,94%
				<i>Pour information</i>			
				002 : Résultat de fonctionnement reporté (report de N-1)	11 601 034,60		

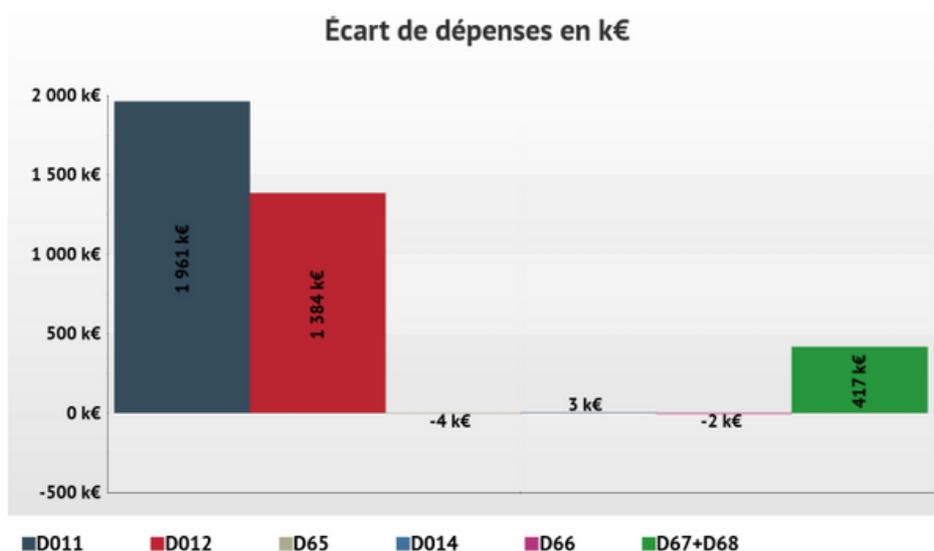
Les dépenses de fonctionnement 2022

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 42 443 K€, soit 9,22 % de plus par rapport à l'exercice précédent. Les efforts de rationalisation et de sobriété ont permis de contenir les fondamentaux budgétaires de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement de la collectivité sont constituées principalement des charges à caractères générales (fluides, petits matériels, maintenance...), des charges de personnel, des charges de gestion courante (subventions...), des atténuations de produits (FSRIF, FNGIR) et autres charges exceptionnelles.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2021	CA 2022	Ecart n/n-1
D011 Charges à caractère général	7 303 k€	9 264 k€	26,85 %
D012 Dépenses de personnel	26 401 k€	27 785 k€	5,24 %
D014 Atténuations de produits	2 742 k€	2 745 k€	0,11 %
D65 Autres charges de gestion courante	1 874 k€	1 870 k€	-0,21 %
D66 Charges financières	227 k€	225 k€	-0,86 %
D67 Charges exceptionnelles	138 k€	510 k€	268,72 %
D022 Dépenses imprévues (BP uniquement)			
D68 réelles Dotations aux amortissements et provisions	0 k€	45 k€	
Autres dépenses de fonctionnement & imprévues	0 k€	0 k€	
Total dépenses de fonctionnement	38 684 k€ (87,01 %)	42 443 k€ (80,37 %)	9,72 %



Les dépenses de fonctionnement 2022

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2022	
Charges générales	87,10 %
Charges de personnel	97,36 %
Charges de gestion courante	89,98 %
Charges réelles financières	99,96 %

REPERES

2022 En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	362	311	366	323
Charges de personnel	1 088	781	869	810
Charges de gestion courante	74	130	215	185
Charges réelles financières	9	20	23	22
Charges réelles exceptionnelles	20	4	10	10

Strate de référence :

Population : 25174

Régime fiscal : FPU : Communes de 20 000 à 50 000 habitants

Les charges a caractère générales

Ce chapitre s'élève à 9 264 K€, soit 1 371 K€ de dépenses non réalisées par rapport au budget 2022. En augmentation de 26 % par rapport à l'exercice précédent, ce chapitre enregistre les dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Il convient de noter que l'évolution importante de ce chapitre est conjoncturel et est lié en grande partie par l'explosion du cout des fluides, l'évolution à la hausse de l'ensemble des contrats de la ville. On peut aussi noter le poids de la réouverture de la piscine.

Ainsi, les dépenses de ce poste ont principalement porté, conformément à la maquette budgétaire, sur :

- des fournitures diverses (fournitures administratives et scolaires, fournitures d'entretien, affranchissement, petit équipement pour les activités proposées aux usagers des structures municipales, vêtements de travail et équipements de protection),
- des fluides (télécommunications, eau, énergie, chauffage, carburant),
- des contrats de prestations de service (transports collectifs, fourniture de repas pour la restauration scolaire, assurances),
- des prestations de maintenance,
- de l'entretien des bâtiments, espaces publics et matériels de la ville,
- des locations de matériels et de l'hébergement des logiciels métiers et outils numériques de modernisation du service public,
- des taxes payées par la Ville pour son patrimoine,
- des formations et maintien des compétences,
- des événements culturels et sportifs sur le territoire communal,
- des frais divers de fonctionnement (honoraires, services bancaires, affranchissements, frais de missions, annonces et insertions, cotisations diverses),
- des frais de nettoyage, de gardiennage, et remboursements de frais à des organismes divers ,

La section de fonctionnement 2022

Les charges de personnel

Ce chapitre s'élève à 7 302 938,69 €, soit 1 324 647,51 € de dépenses non réalisées par rapport au budget 2021. En augmentation de 0,92 % par rapport à l'exercice précédent, ce chapitre enregistre les dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Au 31 décembre 2022, la collectivité dispose de 675 postes permanents correspondant à 671,8 équivalents temps plein (ETP), dont 26 postes d'assistant(e)s maternel(le)s.

Habituellement, les emplois permanents représentent toujours plus de 90 % des dépenses du chapitre 012, or cette année ils représentent environ 88 % des dépenses.

Cette année a été une nouvelle fois marquée par des difficultés de recrutement tant sur des postes nécessitant une expérience et/ou expertise technique pointue que sur des métiers en tension, entraînant une moyenne d'environ 17 postes vacants par mois. Ce qui correspond à une réduction des dépenses estimée à 620 649 € au 31 décembre 2022.

La ville, depuis le 1er juillet 2022 a pris acte de la revalorisation du point d'indice qui est passé de 4,68€ brut à 4,85€ brut soit pour 2022 une hausse pour la collectivité de 350 000€.

S'agissant des dispositifs d'insertion :

- 8 apprentis ont été recrutés contre 6 en 2021
- 6 personnes bénéficient de Contrat Unique d'Insertion (CUI-PEC), comme en 2021, dont 2 contrats Adulte relais en partenariat avec Pôle emploi.
- 2 étudiants stagiaires rémunérés (stage de plus de deux mois) ont également été accueillis.

Le budget prévisionnel pour ces dispositifs n'a été consommé qu'à hauteur de 58 %, soit une dépense de 214 730 €.

Concernant les emplois saisonniers, 67 jeunes ont été recrutés sur la saison estivale dont 40 dans les accueils de loisirs pour une dépense de 197 135 €.

Enfin, les mises à disposition de personnel :

Conformément à la convention établie avec la Communauté d'agglomération, 21 agents sont mis à disposition de la CPS, sur les compétences voirie et aménagement urbain, pour un équivalent de 10,19 ETP.

La somme de 441 519 € correspondant aux salaires et CLECT est refacturée au territoire.

La ville met également à disposition du CCAS, 8 agents à temps complet, soit une masse salariale de 288 348 € et 6 agents sont mis à disposition de la Caisse des écoles, dans le cadre du projet de réussite éducative, pour un montant de 198 652 €.

Les éléments de rémunération de l'année 2022 :

Au 31 décembre 2022, le traitement indiciaire représente environ 49 % du budget réalisé, soit 13 615 882,94 € (agents titulaires et contractuels indiciaires - ne sont pas pris en compte les assistantes maternelles, les vacataires et intermittents du spectacle).

La nouvelle bonification indiciaire s'élève à 110 615 € (ne sont concernés que les agents titulaires), le supplément familial de traitement est de 257 416 € et la part consacrée au régime indemnitaire des agents équivaut à 2 426 695,33 € soit 9 % du budget réalisé.

884 965,65 € sont versés pour la prime de fin d'année de la collectivité, conservé au titre des avantages acquis avant 1984, au sens de l'article 111 de la loi n°84-53.

99 175,33 € ont été versés dans le cadre du Complément indemnitaire d'activité (CIA).

La section de fonctionnement 2022

Les avantages en nature (logements et repas) s'élèvent à 95 205 €.

Cette année, les dépenses liées aux validations de services s'élèvent à 3 059,47 €. Elles sont en baisse significative comparées aux années précédentes.

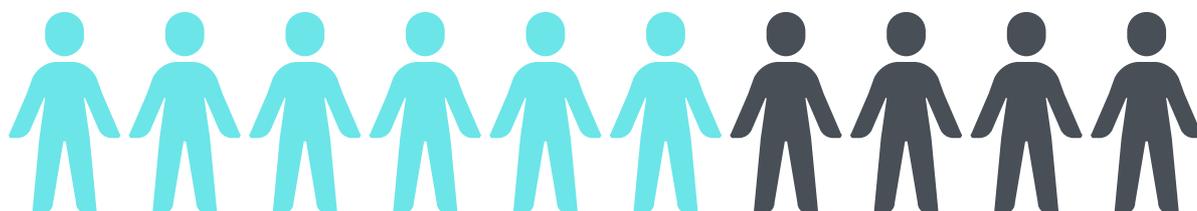
Le coût des élections présidentielles et législatives s'est élevé à 94 294 €.

8 726 € ont été dépensés pour les frais de déplacement et formation contre 10 325 € en 2021. Cette diminution est notamment due aux formations qui sont réalisées de plus en plus en distanciel.

S'agissant du coût global dédié à l'action sociale à destination de ses agents, la collectivité a dépensé 225 402 € en 2022 (soit environ 0.9 % de la masse salariale des emplois permanents).

30 213 € ont été consacrés aux remboursements de prestations sociales (accueils de loisirs, enfant porteur d'handicap...) et 64 102 € à la participation mutuelle et prévoyance.

Par ailleurs, la ville verse 131 087 € au Comité National d'Action Social (CNAS) afin que les agents puissent bénéficier de toutes les prestations proposées par cet organisme.



La section de fonctionnement 2022

Chapitre 014 – Atténuations de produits

Ce chapitre s'élève à 2 745 K€, soit 12 K€ de dépenses non réalisées par rapport au budget primitif 2022. Les dépenses de ce poste sont relativement stables (+0,11 %) par rapport à l'exercice précédent. Ce chapitre particulier enregistre principalement les dépenses de la collectivité liées à la péréquation.

S'agissant du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), qui vise à maintenir les ressources des collectivités suite à la réforme fiscale de 2009, il s'élève à 2 733 562 € (2 741 048 € en 2019)

Pour rappel le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle soient identiques à celles perçues avant cette suppression. Les montants prélevés ou reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année.

De plus, la ville contribue, dans une moindre mesure, au fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) à hauteur de 11K€.

Ce fonds traduit l'indispensable effort de solidarité entre les territoires. Il complète les mécanismes de péréquation mis en œuvre par l'Etat.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre s'élève à 1 870 K€, soit 208 K€ de dépenses non réalisées par rapport au budget primitif 2022. Ce chapitre, relativement stable (-0,21 %). Il est principalement utilisé pour les subventions versées aux associations et aux différents organismes partenaires de la collectivité (CCAS, CDE).

Ainsi, l'année 2022 a vu le versement de près de 700 K€ aux associations, de 370 K€ au Centre Communal d'Action Social et de plus de 220K€ à la Caisse des écoles.

Ces participations financières de la ville sont des marqueurs forts du soutien qu'apporte la municipalité au tissu associatif et à la mise en place d'actions ciblées dans le cadre de projets portés par le CCAS et la CDE.

Il convient ainsi de noter le renforcement continu du soutien financier aux associations (passant de 669 K€ en 2020 à 698 K€ en 2022) et à la CDE pour les projets en lien avec le parcours de l'enfant (passant de 198 K€ en 2020 à 223 K€ en 2022).

La ville a également réalisé des admissions en non valeur et en créances éteintes, compte tenu des informations transmises par le comptable public à hauteur de 10,5 K€.

Enfin la ville s'est acquittée de la somme de 94 K€ correspondant au versement de cotisations à des organismes et publics divers (le Syndicat Intercommunal du Cimetière-crématorium de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU), le Système Interministériel d'Échanges d'Informations (SIEI) relatives au décrochage scolaire)

Chapitre 66 – Les charges financières

Ce chapitre s'élève à 225 K€. Ce poste enregistre principalement les intérêts de la dette à payer sur cet exercice ainsi que les intérêts courus non échus à la date du 31 décembre.

La section de fonctionnement 2022

Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles

Ce chapitre s'élève à 510 K€. Ce poste enregistre les dépenses à caractère exceptionnelles survenues durant l'exercice. Il s'agit principalement de régularisations comptables, de remboursements effectués par la ville et des prix accordés aux jeunes Ulissiennes et Ulissiens (bonus bac...)

Point particulier, l'année 2022 a fait l'objet d'une régularisation de subvention de fonctionnement au profit de la SORGEM tel que prévu dans le cadre des conventions liant la ville avec ce partenaire.

Cette subvention avait été initialement fléchée en investissement et participe à l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2022.

Chapitre 68 – Les dotations et provisions

D'un montant réalisé de 45 K€, ces opérations correspondent aux provisions que doit constituer la ville, dans le cadre du respect du principe de prudence, afin de pallier aux éventuelles charges que pourraient constituer le non recouvrement des créances de la ville.

Cette démarche participe à l'amélioration de la qualité des comptes de la ville.

Chapitre 042 – Les opérations d'ordres

D'un montant réalisé de 1 510 718,78 €, ces opérations correspondent aux amortissements des investissements. Il s'agit de charges calculées rendant compte de la dépréciation de la valeur des biens acquis.

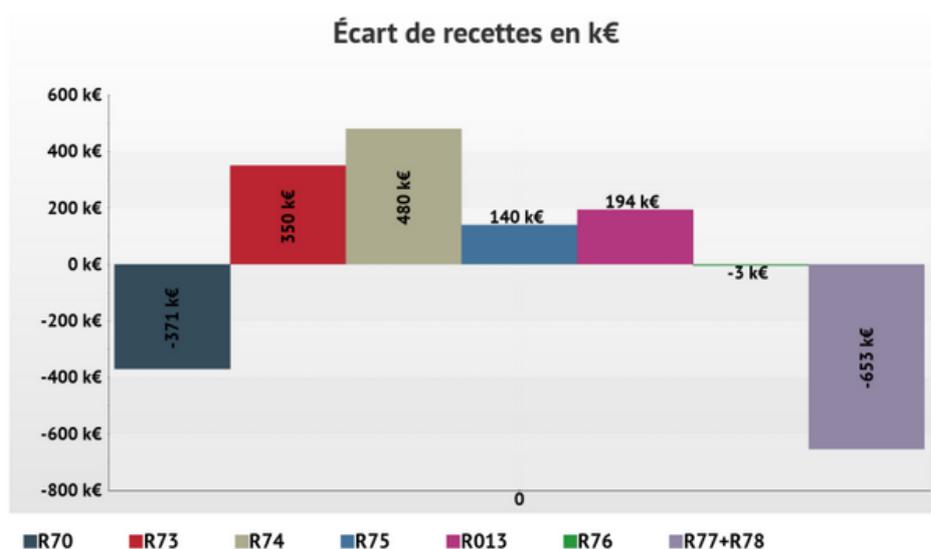
En accord avec le comptable public, la régularisation comptable prévue des amortissements de la ville en 2021 a fait l'objet d'une délibération distincte lors du conseil municipal en date du 14 avril 2022.

Les recettes de fonctionnement 2022

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 46 421 K€, soit 0,29 % de plus par rapport à l'exercice précédent. L'année 2022 a été marquée par un ralentissement des recettes. Néanmoins, la dynamique des produits fiscaux et le soutien des partenaires de la ville limitent l'érosion des finances de la collectivité.

Les recettes dont bénéficie la ville sont constituées principalement de la fiscalité, des dotations de l'Etat et des produits des services à la population.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT			
	CA 2021	CA 2022	Ecart n/n-1
R013 Atténuations de charges	361 k€	555 k€	53,6 %
R70 Produits des services	3 951 k€	3 580 k€	-9,38 %
R73 Impôts et taxes	32 249 k€	32 598 k€	1,08 %
R74 Dotations et Participations	7 893 k€	8 373 k€	6,08 %
R75 Autres produits de gestion courante	969 k€	1 109 k€	14,4 %
R76 Produits financiers	12 k€	9 k€	-24,21 %
R77 Produits exceptionnels	850 k€	159 k€	-81,25 %
R78 Reprises sur provisions réelles	0 k€	38 k€	
Autres recettes de fonctionnement	0 k€	0 k€	
Total recettes de fonctionnement	46 285 k€ (91,33 %)	46 421 k€ (91,72 %)	0,29 %



Les recettes de fonctionnement 2022

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2022	
Ressources Fiscales	101,94 %
Dotations et participations	118,94 %
Produits courants	87,90 %
Produits financiers	70,11 %

REPERES

2022 En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	1 186	931	1 175	1 075
Dotations et participations	333	323	327	317
Ventes et autres produits courants non financiers	186	132	159	134
Produits réels financiers	0	2	4	3
Produits réels exceptionnels	6	10	15	11

Strate de référence :

Population : 25174

Régime fiscal : FPU : Communes de 20 000 à 50 000 habitants

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Ce chapitre s'élève à 555 K€, soit 319 K€ de recettes supplémentaires par rapport au budget primitif 2022. Ce chapitre est en augmentation de 7,85 % par rapport à l'exercice précédent.

Ces recettes sont principalement constituées des remboursements liés à l'absentéisme des agents pour maladies pour un montant de 331 K€.

De plus, la ville a perçu d'autres recettes suite à des remboursements obtenus des partenaires économiques tels que Enerlis (prestataire de gestion du chauffage urbain) et de l'assureur de la ville. Elle a également perçu de l'URSSAF une indemnité pour compenser l'inflation. Ces versements représentent la somme de 223 K€.

Les recettes de fonctionnement 2022

Chapitre 70 – Produits de services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre s'élève à 3 580 K€, soit 604 K€ de recettes de moins par rapport au budget 2022. En diminution de 7,16 %, il regroupe l'ensemble des recettes liées aux activités et autres prestations de la collectivité en faveur des Ulissiennes et des Ulisiens, y compris l'ensemble des redevances d'occupation du domaine public.

Ces recettes sont essentiellement composées :

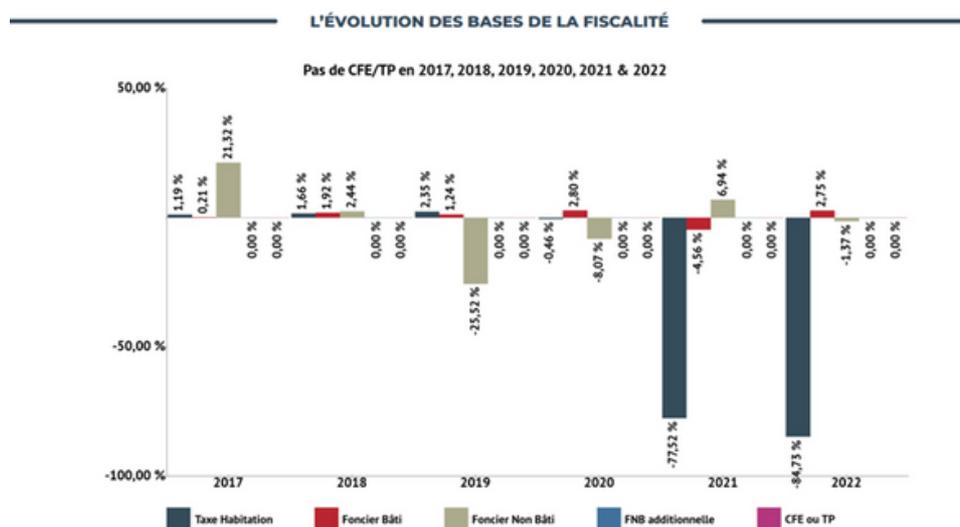
- des produits de services à destination de l'enfance pour 1 055 K€ (facturation de la restauration scolaire, des services périscolaires et extrascolaires);
- des produits des services à caractère culturel (billetterie Boris Vian, Café musique Radazik et cinéma Jacques Prévert) pour 81 K€ ;
- des produits de services à caractère social ou sportif (facturation des services d'accueil de petite enfance - crèches et multi-accueils, prestations en direction des aînés, Centre de santé, et tarification des accès à certains équipements sportifs) pour 742 K€ ;
- des produits de loyers et de la redevance d'occupation du domaine public : 314 K€ ;
- des refacturations auprès de la CPS ou autres (CCAS et Caisse des écoles) pour les agents municipaux mis à disposition pour 853 K€ ;
- des remboursements de frais à la CPS et autres redevables pour le fonctionnement de la MJD, UFR, Bibliothèque, Médiathèque pour 345 K€ ;
- des paiement de charges et des loyers par les locataires utilisant les locaux de la ville pour 132 K€ ;

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre s'élève à 32 598 K€, soit 620 K€ de plus par rapport à la prévision budgétaire. Ce chapitre, en augmentation de 1,08 % par rapport à 2021, est constitué principalement de l'ensemble des produits fiscaux perçus par la ville, des attributions de compensation et du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France (FSRIF).

Chapitre 73 – Impôts et taxes

La fiscalité de la ville continue d'être dynamique du fait notamment de l'évolution de ses bases fiscales (taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB). Aussi, il a été encaissé, sur l'année 2022, 350 K€ de plus que la prévision budgétaire.



Pour rappel, suite à la suppression de la taxe d'habitation, le panier fiscal de la ville s'est vu modifié : pour y remédier, l'État a attribué à la ville une fraction de la TFPB du département. Ce transfert concerne à la fois les produits fiscaux, mais aussi les exonérations y afférents.

Au chapitre des compensations fiscales, celles-ci s'élèvent, à 691 K€ pour 2022, soit plus de 140 K€ par rapport à la prévision budgétaire.

Il convient enfin de rappeler que la municipalité a fait le choix fort de ne pas augmenter les taux de fiscalité sur l'exercice 2022.

S'agissant des attributions de compensation, elles s'élèvent à 14 574 K€ en 2022 contre 14 623 K€ en 2021 et 14 645 K€ en 2020, soit une perte de près de 70 K€.

Pour information, l'attribution de compensation, sans modification du périmètre de compétences transférées, intègre l'impact lié au transfert de personnel dans le cadre du transfert de la compétence voirie, la neutralisation des charges liées à l'animation du parc d'activité de Courtabœuf et la modification du montant de crédits consacrés à l'entretien de la voirie de la ville.

S'agissant du FSRIF, pour lequel la ville est contributrice et bénéficiaire, le montant perçu en 2022 s'élève à 1 611 K€. Pour rappel, ce dispositif de péréquation horizontale, le FSRIF a été créé en 1991 afin d'améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France et de gommer les inégalités de territoires.

S'agissant des autres produits fiscaux perçus, il convient de distinguer :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation : 651 K€ contre 951 K€ en 2021,
- la taxe sur l'électricité : 334 K€ contre 353 K€ en 2021,
- la taxe de séjour : 42 K€ contre 27 K€ en 2021,
- la taxe locale sur la publicité extérieure : 118 K€ contre 132 K€ en 2021,
- la fiscalité reversée par la communauté d'agglomération Paris-Saclay : 226 K€ contre 25 K€ en 2021 (Reversement prévu par le pacte de solidarité fiscale de la CPS et assis sur les résultats des recettes fiscales de la CPS en n-1),
- la taxe sur les pylônes électriques : 16 K€ contre 15 K€ en 2021.
- les rôles supplémentaires de fiscalité à hauteur de 72 K€.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

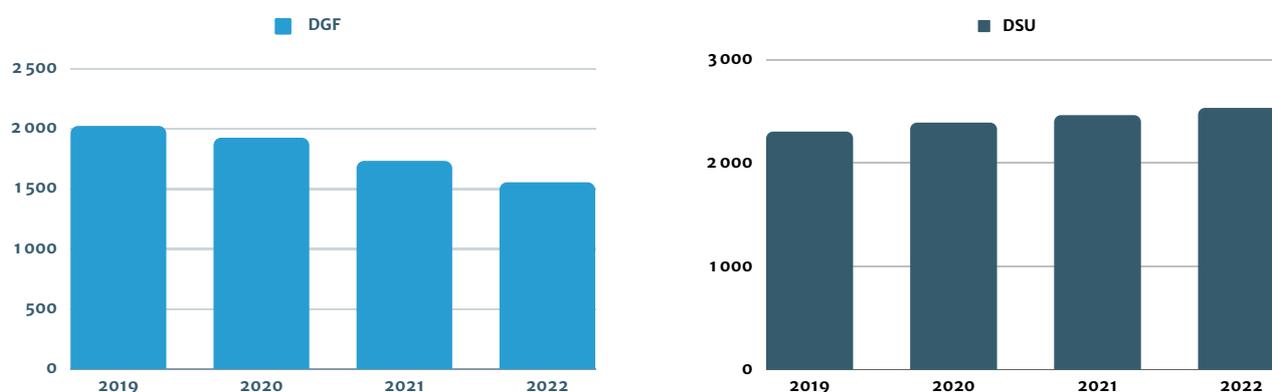
Ce chapitre s'élève à 8 373 K€, soit 1 333 K€ de recettes supplémentaires par rapport au budget 2022. En augmentation de 6,08 % par rapport à l'exercice précédent, il comprend notamment la Dotation Globale Forfaitaire (DGF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les attributions de compensations fiscales.

Ainsi, la ville a perçu sur cet exercice, respectivement pour la DGF et pour la DSU, les sommes de 1 728 K€ et 2 528 K€.

Ces dotations continuent d'évoluer de manière contraire : la baisse de la DGF se poursuit alors que la DSU continue sa progression, sans pour autant combler la perte de DGF.

Pour information:

- **DGF** : 2 019 K€ en 2019, 1 921 K€ en 2020 et 1 728 K€ en 2021
- **DSU** : 2 299 K€ 2019, 2 386 K€ en 2020 et 2 458 K€ en 2021.



La perte depuis 2013 de la DGF s'élève à plus de 4 M€. La perte cumulée pour cette même période, si le montant avait été le même qu'en 2013, s'élèverait à plus de 25,2 M€ d'euros.

S'agissant des prestations versées par la CAF, elles sont supérieures de plus de 970 K€ par rapport à la prévision budgétaire. Ces recettes supplémentaires proviennent de régularisation sur exercices antérieurs.

Ces prestations participent à la réalisation de missions de service public telles que l'accueil des enfants, la diffusion de la culture ou des actions en direction de publics sensibles (handicap, aînés, etc...).

Elles varient en fonction de la fréquentation des structures d'accueil et de la mise en place de certaines actions en faveur des Ulissiennes et des Ulisiens.

De plus, la ville a perçu 529 K€ de participations de l'état, de la Région et du Département pour financer des actions mises en places par la collectivité.

Enfin, les allocations compensatrices perçues en 2021 s'élèvent à hauteur de 449 K€ pour cet exercice

Pour aller plus loin

Les allocations compensatrices sont des allègements fiscaux décidés par le législateur qui visent soit à adapter l'impôt aux facultés contributives des contribuables, soit à mettre la fiscalité au service de politiques incitatives. Ces allègements sont alors compensés par l'État.

Les recettes de fonctionnement 2022

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre s'élève à 1 108 K€ soit 51 843,68 € de recettes supplémentaires par rapport au budget 2021.

Ce poste enregistre principalement les revenus tirés des logements communaux, des locations de salles appartenant à la collectivité, des différentes conventions d'occupation et de mise à disposition d'équipements publics (terrain communal) à hauteur de 756 K€. Il enregistre également les redevances versées par les concessionnaires pour un montant de 340 K€.

Chapitre 76 – Produits financiers

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette définie lors du transfert de la voirie à la CPS comme étant relative aux opérations de voirie, soit 9 K€. La ville en assure le remboursement et est, à son tour remboursée par la CPS. Cette recette est dégressive (44 K€ en 2020 et 12 K€ en 2021 pour information.).

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Ce chapitre s'élève à 159 K€ pour cet exercice, soit plus de 138 K€ que la prévision budgétaire.

Il intègre certaines opérations particulières et autres régularisations réalisées en 2022 comme le prévoit la nomenclature comptable M14.

Pour rappel, le montant réalisé en 2021 de 826 K€ provient surtout des indemnités perçues par la collectivité suite aux malfaçons de la piscine ayant causé sa fermeture pendant plus de 2 ans.

La section d'investissement 2022

La section d'investissement correspond à l'ensemble des dépenses destinées à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité et leur financement.

Les dépenses d'investissement sont en très forte augmentation sur cet exercice (+3,7 M€).

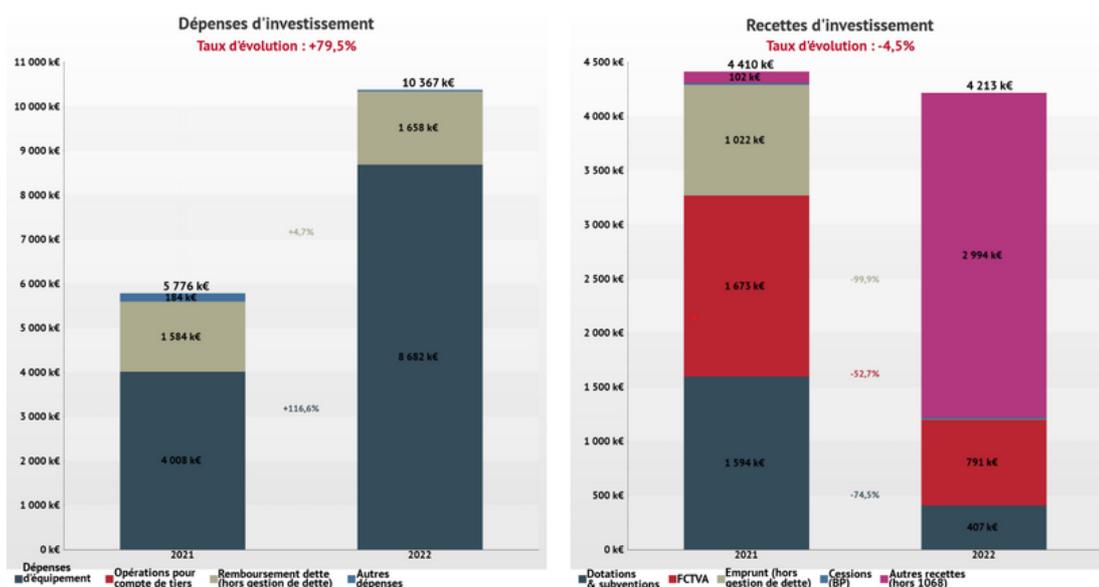
En effet, l'effort d'équipement a été important dans cette année charnière : de la rénovation des équipements publics à la mise en place de nouveaux équipements, il était important pour la municipalité d'apporter une réponse cohérente aux besoins des Ulissiennes et des Ulissiens.

Il convient de noter également, comme pour le fonctionnement que le poids du contexte national et international dont les effets sur le coût des travaux et leur livraison a été important.

Aussi, les dépenses réelles d'investissement ont augmenté de près de +80 %.

S'agissant des recettes, le levier de l'autofinancement est toujours priorisé. Pour cette raison, la ville n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt, compte tenu du niveau actuel des taux d'intérêts, des besoins de financement et de la trésorerie.

Aussi, les recettes réelles d'investissement, hors autofinancement donc, sont en légère baisse (-4,52 %). Les grands équilibres financiers sont respectés. L'épargne dégagée en section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement annuel du capital de la dette et la capacité d'autofinancement reste positive. Globalement, l'analyse du compte administratif 2022 montre que la ville se trouve dans une situation financière saine mais fragile compte tenu du contexte inflationniste et des échéances à venir.



La section d'investissement 2022

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Budgété	Réalisé	% Réalisé	Chapitre	Budgété	Réalisé	% Réalisé
Dépenses d'équipement				Recettes d'équipement			
20 : Im mobilisations incorporelles				13 : Subventions d'investissement reçues	2 211 993,00	167 374,66	7,57%
204 : Subventions d'équipement versées	742 724,00	470 808,75	63,39%	16 : Emprunts et dettes assimilées	6 000 000,00	0,00	0,00%
21 : Im mobilisations corporelles				23(8) : Avances versées sur commandes (appels de fonds)	5 250 000,00	2 900 000,00	55,24%
23 : Im mobilisations en cours							
23(8) : Avances versées sur commandes (appels de fonds)							
Total des opérations d'équipement	25 241 588,85	8 210 743,03	32,53%				
Sous-total	25 984 312,85	8 681 551,78	33,41%	Sous-total	13 461 993,00	3 067 374,66	22,79%
Dépenses financières				Recettes financières			
16 : Emprunts et dettes assimilés	1 724 290,00	1 658 276,61	96,17%	10 : Dotations, fonds divers et réserves	1 382 946,00	1 030 510,99	74,52%
10 : Dotations, fonds divers et réserves	22 000,00	21 939,46	99,72%	10(68) : Excédent de fonctionnement capitalisé	2 190 325,37	2 190 325,31	100,00%
27 : Autres im mobilisations financières	5 500,00	5 182,68	94,23%	16(5) : Dépôts et cautionnements reçus	6 000,00	624,01	10,40%
				27 : Autres im mobilisations financières	85 180,00	94 443,74	110,88%
Sous-total	1 751 790,00	1 685 398,75	96,21%	024 : Produits des cessions d'im mobilisations	587 000,00	Non exécutable (ou réalisable)	
				Sous-total	4 251 451,37	3 315 904,05	77,99%
Dépenses pour compte de tiers				Recettes pour compte de tiers			
45 : Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement remis au Département				45 : Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement remis au Département			
Sous-total	0,00	0,00		Sous-total	0,00	0,00	0,00%
Dépenses d'ordre d'investissement				Recettes d'ordre d'investissement			
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	63 145,05	63,15%	021 : Virement de la section de fonctionnement	9 142 408,54	Non exécutable (ou réalisable)	
041 : Opérations patrimoniales	14 056 044,00	13 911 410,79	98,97%	040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements des im mobilisations)	2 208 726,00	2 143 910,87	97,07%
020 : Dépenses imprévues	500 000,00	Non exécutable (ou réalisable)		041 : Opérations patrimoniales	14 056 044,00	13 911 410,79	98,97%
Sous-total	14 656 044,00	13 974 555,84	95,35%	Sous-total	25 407 178,54	16 055 321,66	63,19%
Total	42 392 146,85	24 341 506,37	57,42%	Total	43 120 622,91	22 438 600,37	52,04%
				<i>Pour information</i>			
				001 : Solde d'exécution de la section d'investissement (report de N-1)	728 476,06		

REPERES

En €/hab	2022			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	408	264	388	363
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	66	110	103	100

REPERES

En €/hab	2022			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	41	59	66	58
Recettes liées aux emprunts	0	89	96	103
Subventions et participations d'équipement reçues	7	56	84	76

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2022

Dépenses directes d'équipement (1)	56,43 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	96,17 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2022

Dotations et fonds globalisés	74,52 %
Recettes liées aux emprunts (3)	0,01 %
Subventions et participations d'équipement reçues	7,57 %

(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Les dépenses d'investissement 2022

Les dépenses d'investissement correspondent à des dépenses qui ont vocation à rester durablement dans l'actif de la collectivité.

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 10 366 K€ au compte administratif 2022. La ville a investi selon ses capacités.

Au contraire des dépenses de fonctionnement qui sont liées à des activités courantes, les dépenses d'investissement ont pour conséquence l'augmentation du patrimoine de la ville. Les dépenses ainsi prévues portent à la fois sur l'amélioration des équipements de la ville, sur le démarrage ou la poursuite d'opérations d'envergures et sur l'acquisition ou le renouvellement de matériels. Il convient de rajouter à ces dépenses les subventions d'investissement accordées par la ville et le remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'équipement (chapitre 20, 21, 23 et 204) comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (20 – biens immatériels, sans substance physique : études avant travaux, licences, brevets), à des immobilisations corporelles (21 et 23 – actifs physiques : travaux neufs, grosses réparations sur le patrimoine existant, acquisitions de matériel ou mobilier, etc.) ainsi que les subventions versées à des tiers pour réaliser des investissements.

Les dépenses d'équipement réalisées concernent essentiellement des éléments de son patrimoine (immobilisations incorporelles ou corporelles) même si la ville a également versé en 2022 des subventions d'équipement à des tiers tels que la CPS pour abonder les travaux de la médiathèque.

Elles portent principalement sur la rénovation de l'espace public et des équipements municipaux (équipements scolaires, équipements sportifs) permettant l'amélioration du cadre de vie et répondant aux besoins des Ulissiennes et des Ulissiens.

Ces dépenses sont réalisées sous la prime du développement durable, tant dans l'achat public de ces travaux, que dans le choix des matériaux.

	CA 2021	CA 2022	Ecart n/n-1
D10 Dotations, fonds divers	0 k€	22 k€	
D13 Subventions	7 k€	0 k€	-100 %
D6 Emprunts	1 584 k€	1 658 k€	4,69 %
Opérations d'équipement	0 k€	0 k€	
D20 Immobilisations incorporelles	168 k€	479 k€	185,62 %
D204 Subventions d'équipement versées	751 k€	578 k€	-23,07 %
D21 Immobilisations corporelles	3 055 k€	7 625 k€	149,59 %
D23 Immobilisations en cours	34 k€	0 k€	-100 %
D27 Autres immobilisations financières	177 k€	5 k€	-97,06 %
D45 Opérations pour compte de tiers	0 k€	0 k€	
D020 Dépenses d'investissement imprévues	0 k€	0 k€	
Autres dépenses d'investissement	0 k€	0 k€	
Total dépenses d'investissement	5 776 k€	10 367 k€	79,49 %

Les dépenses d'investissement 2022

Les subventions versées

La ville a procédé au versement des fonds de concours liés au transfert de la compétence voirie (Ville et zone de Courtabœuf) à hauteur de 466 K€ à la CPS.

Les opérations d'équipement

Au programme d'équipement, qui s'élève à 10 366 K€, figurent notamment :

- les opérations de type autorisations de programmes/ Crédits de paiement (AP/CP) compte tenu de leur montant et de leur pluriannualité ;
- Les opérations ponctuelles ;
- Les opérations globales.

S'agissant des opérations réalisées:

Opération 100 – Bâtiments: 356 K€

Ces dépenses portent sur des travaux réalisés sur les bâtiments communaux, en particulier les bâtiments administratifs et techniques (Mairie, CTM, serres, police municipal etc.). Il s'agit donc de :

- . Travaux à l'Espace 128 à hauteur de 92 K€
- . Travaux police municipale à hauteur de 23 K€
- . Travaux logements communaux sur les équipements municipaux à hauteur de 113 K€
- . Travaux réalisés à la Mairie à hauteur de 34 K€
- . Travaux de mise en sécurité des bâtiments (clôtures, alarmes, stores) à hauteur de 57 K€
- . Travaux réalisés sur le restaurant d'application des 3 fourneaux à hauteur de 25 K€

Opération 1000 – les acquisitions foncières: 107 K€

Il s'agit d'une surcharge foncière consentie par la Ville lors de la réalisation de la résidence des Hautes-Plaines qui est versée chaque année.

Opération 200 – Enseignement formation: 1 124 K€ dont :

- . l'extension du GS de Courdimanche (24 k€)
- . l'étude de faisabilité sur l'implantation du centre de loisir (10 K€)
- . les travaux de clôture du GS les bergères (18 K€)
- . la réfection des toitures de l'école maternelle 2 Tournemire (64 K€)
- . la réfection des sols du réfectoire de l'office des Avelines (90 K€)
- . la requalification de l'office du bosquet (73 K€)
- . la réfection des toitures du réfectoire de Millepertuis (243 K€)
- . la réfection totale des toitures de l'office de la dimancherie (47 K€)
- . les travaux de réhabilitation du RDC (34 K€)
- . les travaux de maçonnerie du PIJ (54 K€)
- . la réfection SSI du GS les Bergères élémentaires (40 K€)
- . l'installation des équipements PPMS des GS (49 K€)

Opération 2000 – renouvellement de matériel: 399 K€

Il s'agit des besoins en matériel (outillages et roulant) pour les services municipaux, à savoir :

- . Achat de petits équipements pour les services culturels à hauteur de 48 K€
- . Achat de matériel pour la réalisation des travaux en régie à hauteur de 93 K€
- . Achat de petits équipements pour les structures d'accueil à hauteur de 15 K€
- . Achat de petits équipements pour la police municipale à hauteur de 27 K€
- . Achats de petits équipements pour les équipements sportifs à hauteur de 47 K€
- . Achats de petits équipements pour les services administratifs à hauteur de 51 K€
- . Achats de véhicules, vélos, trottinettes à hauteur de 110 K€

Les dépenses d'investissement 2022

Opération 300 – culture: 83 K€

Il s'agit des travaux réalisés sur les équipements culturels, en particulier :

- . Réaménagement des loges de l'Espace culturel Boris Vian: 69 K€
- . Remplacement du système de sécurité incendie Boris Vian: 8 K€
- . Travaux d'accessibilité et de sécurisation de la MAE à hauteur de 6 K€

Opération 3000 – Nouvelles technologies de l'information et de la communication: 659 K€

Il s'agit des outils informatiques nécessaires au fonctionnement de la collectivité, à savoir:

- . Matériel et licences informatique pour les services municipaux à hauteur de 491 K€
- . Matériel informatique pour la politique du "bien grandir" à hauteur de 147 K€
- . Matériel informatique pour la culture à hauteur de 6 K€
- . Matériel informatique pour le Centre Municipal de santé 8 K€

Opération 400 – sport et jeunesse : 1 164 K€

Il s'agit des travaux réalisés dans les équipements sportifs, en particulier la piscine.

- . Travaux de réhabilitation de la piscine à hauteur de 989 K€
- . Travaux de rénovation des gymnases (mise aux normes etc..) à hauteur de : 98 K€
- . Création d'un espace workout au parc urbain à hauteur de 60 K€
- . Travaux de rénovation des stades à hauteur de 12 K€

Opération 800 – aménagement urbain: 1 341 K€

Il s'agit dans le cadre de cette opération des travaux réalisés pour l'aménagement de l'espace public, et notamment :

- . Travaux de réhabilitation du parking Liberté à hauteur de 261 K€
- . Réaménagement des parcs (plantations, aires de jeux) à hauteur de 476 K€
- . Travaux de réhabilitation des serres à hauteur de 45 K€
- . Travaux de rénovation des sous stations à hauteur de 146 K€
- . Travaux réseaux et raccordement à hauteur de 121 K€
- . travaux dans les aires de jeux à hauteur de 50 K€
- . Acquisition du parking tour alpha à hauteur de 232 K€



Les dépenses d'investissement 2022

Les autres opérations

Le réaménagement des espaces extérieurs des Amonts (opération 20028) :

Cette opération d'aménagement réalisée sous le mandat de la SORGEM a été soldée en 2022 à hauteur de 2 338 K€. L'intégration de l'équipement dans le patrimoine communal interviendra en 2023. Pour rappel, compte tenu des recettes qui seront versées par la SORGEM, les dépenses précédemment citées seront entièrement neutralisées.

S'agissant du programme sur la vidéosurveillance (opération 201611) :

Des dépenses de sécurisation du quartier Dauniere ont été réalisées pour un montant de 15 K€.

S'agissant de la rénovation des toitures pyramidales (opération 20172) :

Durant l'exercice 2022, la phase 1 de cette AP a été réalisée pour un montant de 494 K€. Elle matérialise l'avancée des travaux de rénovation énergétique des toitures et sur les bâtiments présentant les mêmes caractéristiques.

S'agissant de la rénovation des espaces Courdimanche (opération 20191) :

Des études de faisabilité ont été réalisées en 2022 pour un montant de 21 K€.

L'extension du groupe scolaire des Avelines (opération 20211) :

Des travaux d'extension du groupe scolaire des Avelines ont été initiés dès 2022 à hauteur de 103 K€. Ces travaux ont vocation à répondre aux besoins de l'école en surface suite à l'augmentation des effectifs et visent à améliorer le fonctionnement entre le groupe scolaire et l'accueil de loisirs.

Les charges financières

Les charges financières représentent le capital de la dette que doit obligatoirement rembourser la collectivité. Elles s'élèvent pour 2022 à hauteur de 1 658 K€, contre 1 583 € en 2021. (1 869 € en 2020).

En 2022, la ville n'a contracté aucun emprunt.

Les recettes d'investissement 2022

Les recettes d'investissement sont destinées au financement du programme d'investissement de la ville.

Les recettes d'investissement constatées au compte administratif 2022 s'élèvent à 4 192 K€

Il s'agit pour la collectivité des ressources financières permettant soit la réalisation de nouveaux équipements, en fonction des besoins recensés, soit la réhabilitation ou le réagencement des équipements existants. Ces recettes peuvent prendre plusieurs formes, à savoir des financements extérieurs via le versement de subvention et le recours à l'emprunt, ou des financements propres via de l'autofinancement.

Les recettes regroupées dans le chapitre 10 portent sur les dotations en investissement perçues par la ville. Elles complètent les subventions reçues qui sont, quant à elles, inscrites au chapitre 13.

Ainsi, les recettes d'investissement réalisées concernent essentiellement le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement, les subventions reçues et l'autofinancement.

Elles ont permis de financer l'ensemble des travaux de la municipalité, en particulier sur les écoles, les équipements sportifs et les travaux d'amélioration du cadre de vie.

	CA 2021	CA 2022	Ecart n/n-1
R10 Dotations, fonds divers	1 743 k€	1 031 k€	-40,87 %
R13 Subventions d'investissement	1 525 k€	167 k€	-89,02 %
R16 Emprunts	1 022 k€	1 k€	-99,94 %
R204 Subventions d'équipement versées	0 k€	0 k€	
R024 Produits de cessions d'immobilisations (BP uniquement)			
Autres recettes d'investissement	102 k€	2 994 k€	2838,61 %
Total recettes d'investissement	4 391 k€	4 193 k€	-4,52 %

Les recettes d'investissement 2022

Les dotations et fonds divers

Pour un montant de 1 029 K€, elles concernent :

- Le fonds de compensation de la T.V.A (FCTVA) à hauteur de 790 K€. Son montant est en fonction du volume et de la nature des dépenses d'équipement de l'exercice N-1. Ce dispositif permet aux collectivités locales de récupérer la TVA acquittée sur leurs dépenses d'équipement de l'année N-1 à un taux fixé par l'État (16.404 %).

- La taxe d'aménagement : cette taxe est perçue sur les permis de construire accordés sur la commune. Son recouvrement se fait sur une ou plusieurs années en fonction du montant dû. Elle représente une recette de 239 K€.

Les subventions perçues

La recherche de subvention est primordiale pour accompagner la mise en place des projets d'équipements de la collectivité.

Pour un montant total de 167 K€, ces subventions concernent des bonus écologiques et autres versements sur la rénovation des chaudières , des subventions pour la sécurisation dans les écoles (42 K€) et les amendes de polices (85 K€).

Les produits financiers

Cette somme représente le montant de l'emprunt théorique pour les travaux de voirie qui sont de la compétence de la CPS. Du fait de cette compétence, la CPS rembourse à la Ville l'annuité d'emprunt qui a été définie comme étant relative à la réalisation des travaux de voirie sur la commune avant le transfert de compétence. Cette recette est dégressive chaque année et représente pour 2022 la somme de 94 K€.

Les opérations particulières

La section d'investissement comporte également des crédits relatifs à des opérations particulières. Parmi elles, il convient de distinguer notamment, :

L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068)

Il s'agit du montant affecté à la couverture du besoin de financement constaté lors du vote du compte administratif 2021. Cette somme provient de la section de fonctionnement et est déduite des excédents de clôture constatés en 2021.

Il s'élève à 2 190 K€ €.

Les opérations d'ordre (040)

D'un montant réalisé de 2 143 K€, ces opérations correspondent aux amortissements des investissements réalisés. Il s'agit de recettes calculées rendant compte de la dépréciation de la valeur des biens acquis.

Les opérations patrimoniales (041)

Ces opérations comptables portent sur le traitement des frais d'études et d'insertion et la régularisation des comptes d'avances (238, 238) pour un montant total de 14 000 K€. En effet, les frais d'études doivent être transférés sur les comptes d'immobilisation définitifs s'ils sont suivis de travaux. Dans le cas contraire, ils sont amortis pour une durée de 5 ans. Les comptes d'avances, pour leur part, doivent être soldés lors de la finalisation des travaux ayant fait l'objet des dits avances.

S'agissant des restes à réaliser (RAR):

Ils sont constitués des restes à encaisser au 31/12/2022, c'est-à-dire des recettes engagées sur les crédits votés mais non encore titrées à la fin de l'exercice pour un montant de 4 316 K€. Elles portent principalement sur le report des subventions QPV octroyées par la CPS mais non reçues au 31 décembre.

En dépenses, les RAR portent sur le report des travaux et l'acquisition certaine de matériels non réalisé ou dont la facture n'a pas été reçue au 31 décembre. Ces dépenses engagées non mandatées s'élèvent à 1 614 K€.

Ces reports sont également constitués des flux financiers existants entre la Ville et la SORGEM dans le cadre des opérations d'aménagement du Cœur de Ville, visant à requalifier et développer le centre-ville des Ulis pour un montant de 2 350 K€ en recettes et 2 459 K€ en dépenses.

L'analyse ODD du budget



Il y a 17 ODD et 169 cibles au total. Bien qu'ils soient tous importants et interdépendants, certains seront plus pertinents pour la collectivité que d'autres.

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté 17 Objectifs de Développement Durable qui fixent un cadre d'action commun, multi-acteurs et multi-échelles.

Ces 17 objectifs de développement durable (ODD) forment un cadre de suivi universel décliné en 169 cibles et associées à près de 240 indicateurs de suivi.

L'objectif de cette partie est de permettre d'appréhender la réalisation d'un projet d'investissement à travers ce prisme pour ensuite continuer la démarche vers la mise en place d'un budget plus vertueux : d'abord les objectifs de développement durables, qui permettent de classer les différentes dépenses en fonction des 17 objectifs de ODD, puis une analyse plus fine permettant de classer ces dépenses en fonction de leur impact sur le climat, pour enfin conclure en focalisant des projets ou actions favorables au plan climat.

Cette démarche trouve écho dans la priorisation faite par la municipalité sur la transition écologique sociale et solidaire

En effet, la ville souhaite s'inscrire dans cette dynamique pour la décliner dans l'ensemble de ses projets, convaincue d'une part de la nécessité d'une approche transversale large pour construire la ville résiliente de demain et consciente d'autre part que l'action locale est décisive pour contribuer à l'atteinte des objectifs globaux telle que l'urgence climatique.



Etat de la dette de la ville

Les charges financières représentent le capital de la dette que doit obligatoirement rembourser la collectivité. Elles s'élèvent pour 2022 à hauteur de 1774 K€ contre 1 584 K€ en 2021 et 1 869 en 2020.

En 2022, la ville n'a contracté aucun emprunt.

Synthèse

En date du 29/05/2023

	Nombre de financements	14	13 321 979€ CRD (au 29/05/2023)
	Durée de vie résiduelle	15 ans et 3 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	11 ans et 5 mois	
	Taux fixe (part de l'encours)	70,54%	2,27% Taux d'intérêt moyen (30E/360, 2023)
	Taux variable (part de l'encours)	29,46%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
	Capital	1 489 K€	1 774 745€ Annuité (due sur 2023)
	Intérêts	286 K€	
	ICNE au 31/12/2023	75 K€	
	€ster	3,15%  (1,89% au 01/01/2023)	2,87% Taux fixe 15 ans  (2,92% au 01/01/2023)
	Taux fixe 10 ans	3,01%  (3,08% au 01/01/2023)	
	Taux fixe 20 ans	2,74%  (2,76% au 01/01/2023)	

Taux fixes en amortissement trimestriel constant, 30E/360, hors marge bancaire.

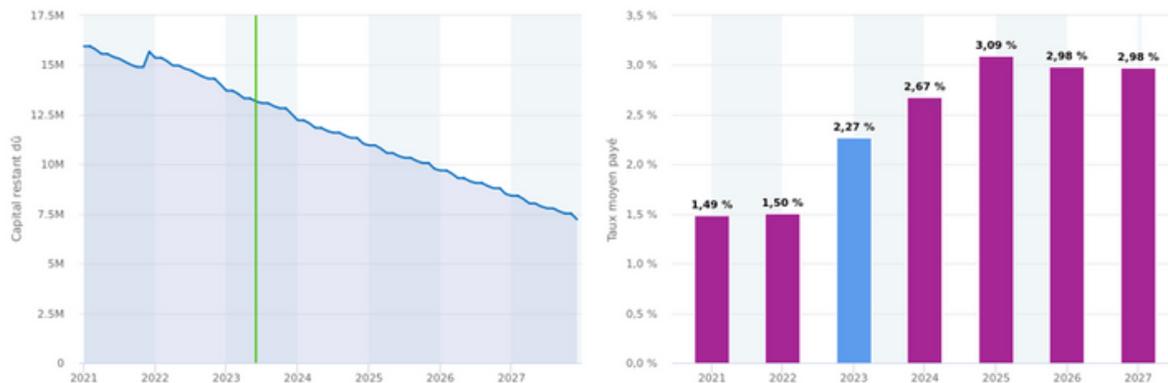
La ville a fait le choix, tant que cela est possible, de financer ses investissements grâce à l'autofinancement et aux opportunités de financement extérieur.

Compte tenu du contexte monétaire et financier actuel, elle n'a procédé à aucune opération de réaménagement ou de refinancement de ces emprunts.

Ainsi, le capital restant dû s'élève à 13 321 K€.

Etat de la dette de la ville

EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ ET DU TAUX MOYEN SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES



PROFIL D'EXTINCTION



Etat de la dette de la ville

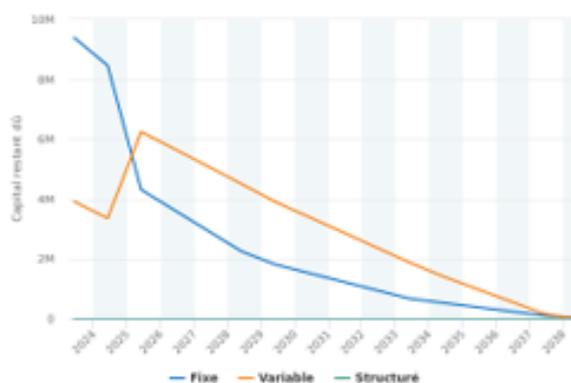
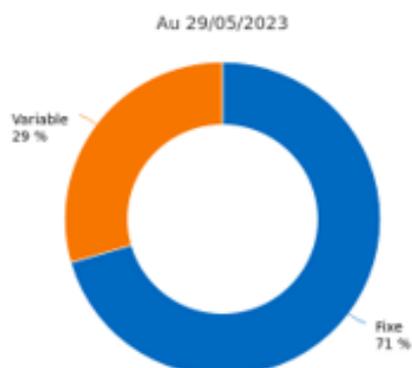
Date	Capital restant dû	Evolution (%)	Evolution
31/12/2022	13 974 219,72€		
31/12/2023	12 485 125,77€	-10,66%	-1 489 093,95€
31/12/2024	10 991 917,60€	-21,34%	-2 982 302,12€
31/12/2025	9 726 097,14€	-30,40%	-4 248 122,58€
31/12/2026	8 455 352,07€	-39,49%	-5 518 867,65€
31/12/2027	7 179 560,16€	-48,62%	-6 794 659,56€
31/12/2028	6 052 484,16€	-56,69%	-7 921 735,56€
31/12/2029	5 264 708,37€	-62,33%	-8 709 511,35€
31/12/2030	4 474 900,47€	-67,98%	-9 499 319,25€
31/12/2031	3 683 044,19€	-73,64%	-10 291 175,53€
31/12/2032	2 746 265,88€	-80,35%	-11 227 953,84€
31/12/2033	2 118 120,47€	-84,84%	-11 856 099,25€
31/12/2034	1 562 876,95€	-88,82%	-12 411 342,77€

REPARTITION PAR PRETEUR

Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Société de Financement Local		9 153 682,19€	5	68,71%
Caisse d'épargne Ile de France		2 478 571,46€	2	18,61%
Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France		933 333,33€	1	7,01%
Caisse des Dépôts et Consignations		736 947,82€	5	5,53%
Caisse d'Allocations Familiales		19 444,43€	1	0,15%

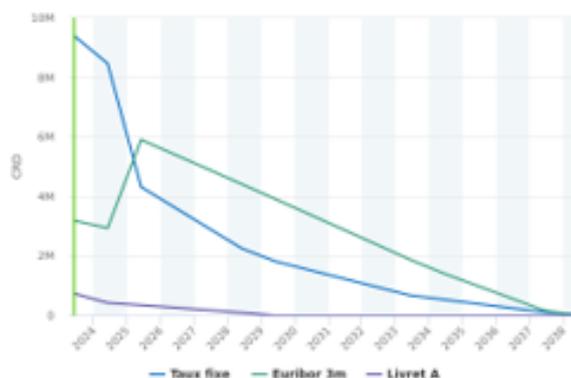
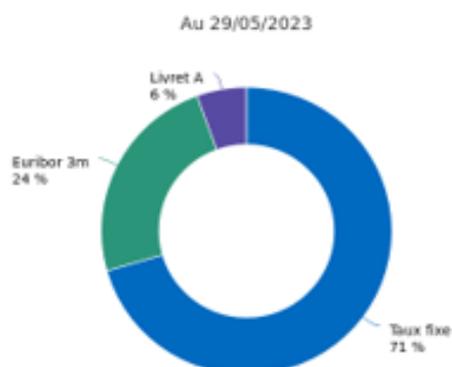
Etat de la dette de la ville

REPARTITION PAR RISQUE



Indexation	CRD	Poids	Nombre	Taux moyen - (ex/360)	Intérêts de l'exercice	Durée résiduelle	CRD au 31/12/2023
Fixe	9 397 531,41€	70,54%	7	1,72%	163 694,09€	15 ans 3 mois et 3 jours	8 789 499,11€
Variable	3 924 447,82€	29,46%	7	3,58%	121 956,47€	14 ans 1 mois et 2 jours	3 695 626,66€

REPARTITION PAR INDEXATION



Indexation	Nombre de lignes	CRD	Poids
Taux fixe	7	9 397 531,41€	70,54%
Euribor 3m	2	3 187 500,00€	23,93%
Livret A	5	736 947,82€	5,53%

Conclusion possible

Conclusion possible

Conclusion possible

Coordonnées

Ville des ULIS
Rue du Morvan - Esplanade de la République
91940 Les Ulis
01 69 29 34 00
www.lesulis.fr 